

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue par vidéoconférence le 11 mars 2026 et présidée par le préfet, M. Vincent Deguise, à laquelle assistaient la Conseillère régionale et les Conseillers régionaux : M. Michel Aucoin, M. Denis Benoît, M. Alain Chapdelaine, M. Sylvain Dupuis, M. Richard Gauthier, M^{me} Marie Léveillé, M. François Martin, M. Michel Péloquin, M. Patrick Péloquin et M. Richard Potvin.

RÉSOLUTION 2026-03-81

Adoption du nouveau cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 (FRR - volets 2 et 3)

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige qu'un cadre d'intervention soit adopté pour encadrer l'utilisation des volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité (FRR), conformément au *Guide d'élaboration d'un cadre d'intervention*;

CONSIDÉRANT que ce cadre doit préciser les enjeux à considérer, les objectifs poursuivis, les priorités d'intervention, les critères d'admissibilité, les règles d'analyse ainsi que les modalités de gestion, de suivi et de reddition;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du cadre permet de structurer l'utilisation des volets 2 et 3 du FRR en fonction des besoins du milieu, des orientations régionales et des attentes du MAMH;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter son cadre d'intervention en y incluant ses priorités d'intervention, le publier sur son site Web et le déposer à l'endroit indiqué dans le système de suivi intégré du FRR, avant le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que l'adoption du cadre d'intervention permet d'assurer une mise en œuvre cohérente, transparente et équitable du FRR, en offrant une référence commune aux municipalités et partenaires pour le dépôt, l'accompagnement et la reddition des projets;

CONSIDÉRANT le projet de cadre d'intervention soumis par la responsable du service de vitalisation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL RICHARD GAUTHIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL PATRICK PÉLOQUIN

Que le Conseil de la MRC:

- adopte le *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 FRR – Volets 2 et 3* afin de permettre le lancement des appels de projets et la mise en œuvre des mesures de vitalisation;
- autorise la transmission de ce cadre d'intervention auprès du MAMH;
- maintienne la création du comité créé par la résolution 2026-01-22 afin d'agir à titre de comité de suivi territorial dont les mandats sont énumérés au cadre d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

« Je soussignée, M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve de son approbation). »



M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière
Ce 12 mars 2026

